

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20210526-D\_26\_05\_21\_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2021

Affichage : 01/06/2021

**Délibération n°26-05-2021-008**

*1.7 Actes spéciaux et divers*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 26 mai 2021*

Date de convocation	20 mai 2021
Date d'affichage	20 mai 2021

Membres en exercice	55
Membres présents	44
Votants	50 (dont 6 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 26 mai à 18h30, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Cormes, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents** : 42 - M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Régis BOURNEUF, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Christiane VAN RYSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

**Etaient représentés** : 2 - Mme Liliane DENIS représentée par M. Bruno CEPRÉ, M. Thierry GUÉRIN représenté par M. Jean-Pierre JOUGLET.

**Pouvoirs** : 6 - M. Régis BREBION ayant donné pouvoir M. Jannick NIEL, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir Mme Françoise PELLODI, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Arnault de CALONNE ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre CIRON, M. Laurent PHILIBERT ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Jeannine VENDÔME ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET.

**Etaient excusés** : 5 - M. Thierry BODIN, M. Pascal BOURGOIN, M. Guy CHEVAUCHER, M. Gérard GUESNÉ, M. Gaëtan THOMAS.

**Secrétaire de séance** : M. Didier TORCHÉ.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

## RAM : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES AMIS DE L'ABBAYE DE TUFFÉ

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Président présenté par Mme Patricia EDET, Vice-présidente en charge de la Solidarité, Jeunesse et Sports,

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** que le RAMPE envisage la mise en place des activités liées à la sensibilisation à la nature et plus particulièrement au jardinage pour répondre aux attentes des assistantes maternelles.

**EST INFORME** que :

- l'association des Amis de l'Abbaye de Notre-Dame de Tuffé permet la mise en place de ce projet par l'établissement d'une convention de partenariat à titre gratuit ;
- la convention prévoit :
  - o la mise à disposition d'un carré potager réservé au RAMPE. Des actions prévues seront menées directement par le RAMPE à destination des assistantes maternelles et des enfants inscrits. Les assistantes maternelles auront aussi librement accès au carré potager aux heures d'ouverture du jardin au public.
  - o l'organisation d'activités ponctuelles en lien avec la nature au sein du jardin.
- le partenariat est conclu pour une durée d'un an renouvelable deux fois ;
- le carré potager clôturé de 2 m<sup>2</sup> ainsi que les semis seront à la charge de l'association. Les outils de jardinage seront à la charge du RAMPE.

**VALIDE** le principe de partenariat avec l'association des Amis de l'Abbaye de Notre-Dame de Tuffé tel que présenté dans la convention.

**AUTORISE** le Président à :

- signer ladite convention,
- signer les éventuels avenants complétant les activités envisagées dans le cadre du partenariat à condition qu'ils ne modifient pas la nature du contrat et qu'ils soient à titre gratuit,
- accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 50  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique  
Le 26 mai 2021

Pour extrait conforme  
Le 27 mai 2021

Le Président

M. Didier REVEAU